

Composition du dossier d'adoption au Bénin

A présenter au Tribunal le plus proche de l'orphelinat (*liste non exhaustive*)

Ces documents sont dispensés de légalisation en vertu d'une Convention bilatérale.

- lettre de motivation à adresser au Président du tribunal
- acte d'engagement au regard de l'enfant adopté précisant que la famille adoptive veillera à son épanouissement, lui procurera les soins médicaux nécessaires, s'assurera qu'il soit scolarisé, etc...

Informations concernant le(s) adoptant(s)

- copie CNI, passeport
- acte(s) de naissance (avec mentions marginales)
- acte de mariage (5 ans de mariage et non de vie commune)
- extrait de casier judiciaire
- agrément du Conseil Général (avec enquêtes sociales et psychologiques) ainsi que le courrier de confirmation.

Preuve de l'absence d'enfants biologiques au foyer

- certificat d'infertilité éventuellement et/ou copie conforme à l'original du livret de famille le cas échéant.

Situation matérielle du/des adoptant(s)

- justificatifs de revenus (ex : 3 bulletins de salaire + avis d'imposition)
- attestation de l'employeur le cas échéant
- acte de propriété le cas échéant
- registre du commerce le cas échéant

Documents complémentaires éventuels

- courrier de recommandation (par la mairie, la paroisse, l'employeur...)
- photographies du/des adoptant(s)

Tous les documents relatifs à l'identification de l'enfant, son identité, son adoptabilité.